

n°: 1317-2021  
 du: 17.12.2021  
 au: 17.01.2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze décembre à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le huit décembre, pour l'ensemble des délibérations et le quatorze décembre pour la délibération D21.12\_111, s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

L'ordre du jour s'en trouvant ainsi modifié, il a été mis au vote et a été adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de la Loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, cette réunion s'est tenue dans le respect des règles sanitaires (port du masque, mesures d'hygiène, distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes).

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

### Etaient présents :

*Mmes et MM. les Adjoints :* CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD (jusqu'à la question D21.12\_99), Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick  
*Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine, PEYROT Christophe, MOULS Christiane, CAPTUS Patrick, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, BONNIN Alexis, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, HENIN Sébastien

### Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Yves HERSZFELD.....	Sophie DEVILLIERS (à partir de la question D21.12_101)
Monique DUBROCA.....	Paul SCAPPAZZONI
Isabelle DURAN-SIBE.....	Martine CAUSSARIEU
Nicolas SOULIER.....	Pierre CAVOLI
Julien GHYSELS.....	Nadine LIMOUZIN
Jade PARIS.....	Marie-Josée BILLET
Maxime GIRARDET.....	Patrice BEUNARD

### Etait absente :

Barbara LAFONTAINE

### Etait absent excusé :

Christian PANONACLE

Nombre de conseillers en exercice : 33

### Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : M. Hervé NONI. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>COMMUNICATIONS</b>		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
<b>C21.12_15</b>	Virement entre chapitres	<b>PRIS ACTE</b>
<b>C21.12_16</b>	Article L2122-23 du CGCT – communication des arrêtés des Permis de construire et des Déclarations préalables	<b>PRIS ACTE</b>
Compte-rendu des jugements et instances		
	NEANT	
Divers		
	NEANT	

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>FINANCES</b>		
<b>D21.12_95</b>	Admission en non-valeur (Rapporteur : Mme BILLET)	Favorable à l'unanimité
<b>D21.12_96</b>	Créances éteintes (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'unanimité
<b>D21.12_97</b>	Budget Primitif 2022 - Budget principal et budgets annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE
		Contre : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) Abstention : 1 (S. HENIN)
	<p><u>PREMIER amendement de M. BAUDE :</u>            - Pour la mise en délibération :            POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET)            ABSTENTION : 0            - Pour le renvoi à une commission :            POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET)            ABSTENTION : 0            - Pour le rejet de l'amendement : 28            Ne prend pas part au vote : 1 (S. HENIN)            ABSTENTION : 0            N'a pas pris part aux votes : 1 (S. HENIN)  <b>L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ</b></p>	
	<p><u>DEUXIEME amendement de M. BAUDE :</u>            - Pour la mise en délibération :            POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN)            ABSTENTION : 0            - Pour le renvoi à une commission :            POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN)            ABSTENTION : 0            - Pour le rejet de l'amendement : 28  <b>L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ</b></p>	

TROISIEME amendement de M. BAUDE  
(présenté par B. ROBICQUET) :  
- Pour la mise en délibération :  
POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN)  
ABSTENTION : 0  
- Pour le renvoi à une commission :  
POUR : 3 (V. BAUDE, B. ROBICQUET, S. HENIN)  
ABSTENTION : 0  
- Pour le rejet de l'amendement : 28  
**L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

D21.12\_98 Attributions de subventions - exercice 2022 **Favorable à l'UNANIMITE**  
(Rapporteur : M. HERSZFELD)

Ne prennent pas part au vote : ← Ne prennent pas part au vote : 5  
G. BORDEDEBAT en sa qualité de Présidente de l'Antenne Sociale des Grands Chênes  
P. CAVOLI pour N. SOULIER (en sa qualité de Président de l'OGECBA), dont il a le pouvoir  
J. FABRE en sa qualité de Président d'Arcachon Sauvetege Sportif  
N. LIMOUZIN en sa qualité d'épouse du Président du CVA  
P. SCAPPAZZONI en sa qualité de Président du Comité Moulleau Village

**La délibération n°100 a été présentée avant la n°99**

D21.12\_100 Aliénation de biens mobiliers - véhicules **Favorable à l'UNANIMITE**  
(RAPPORTEUR : MME CASSOT)

D21.12\_99 Adoption des tarifs 2022 **Favorable à l'UNANIMITE**  
(RAPPORTEUR : M. NONI)

Reprise de l'ordre de présentation des délibérations, conformément à l'ordre du jour

### **AFFAIRES ECONOMIQUES**

D21.12\_101 Dérogation municipale au repos dominical des commerces de détail alimentaires – année 2022 – Application de la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques **Favorable à l'UNANIMITE**  
(Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)

### **MARCHES PUBLICS**

D21.12\_102 Fourniture de carburants **Favorable à l'UNANIMITE**  
(Rapporteur : Mme DZIURA)

D21.12\_103 Exploitation de sanitaires publics à entretien automatique - Avenant n°5 au marché **Favorable à l'UNANIMITE**  
(Rapporteur : Mme DZIURA)

### **URBANISME**

D21.12\_104 Prolongation de la déclaration préalable n°DP 33009 18 K0054 - ALLEE DES PRIMEVERES - **Favorable à la MAJORITE**  
(Rapporteur : M. CAPTUS) **Contre : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, S. HENIN)**

### **ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE**

D21.12\_105 Modification du cahier des charges Lotissement "PARC PEREIRE" : lancement de la consultation des colotis - Abrogation de la Délibération du 29/09/2021 **Favorable à la MAJORITE**  
(Rapporteur : Mme CAUSSARIEU) **Contre : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, S. HENIN)**  
**Ne prend pas part au vote : 1 (MJ BILLET)**

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

D21.12_106	Marché non sédentaire Aiguillon - 20 au 24 décembre 2021 (Rapporteur : Mme LIMOUZIN)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

## SERVICES DELEGUES

D21.12_107	DSP Marchés d'Arcachon - avenant 3 - création du marché de Noël de l'Aiguillon (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.12_108	Communication rapports d'activités - services délégués (Rapporteur : M. FABRE)	IL EST PRIS ACTE

## RESSOURCES HUMAINES

D21.12_109	Rapport Social Unique 2020 (Rapporteur : M. CAVOLI)	IL EST PRIS ACTE
------------	--	------------------

## SECURITE PUBLIQUE

D21.12_110	Conseil à la Sécurité Publique : proposition d'adhésion au label « VILLE PRUDENTE » (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

## URBANISME

D21.12_111	Avis sur l'inscription de la commune d'Arcachon en vertu de l'article L321-15 du Code de l'Environnement (Rapporteur : Mme MARESCOT)	Favorable à l'UNANIMITE
------------	---	-------------------------

Monsieur Le Maire lève la séance à 16H40.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le 16 décembre 2021



Yves FOULON  
Maire d'Arcachon  
Président du SIBA  
Conseiller Régional